

## Votations fiscales du 17 avril : un choix de société

L'exposé des motifs du budget 2005 de l'Etat de Vaud contient une mine de renseignements fort instructifs :

### Concernant les charges de l'Etat :

- Entre 1985 et 2003, la population vaudoise âgée de 5 à 15 ans a augmenté de 23,3 % contre 9,8 % en Suisse. Ce sont 9350 élèves supplémentaires, et une charge annuelle de 108 millions.
- Les sommes allouées pour les aides individuelles, ASV/RMR et les subsides à l'assurance-maladie ont augmenté entre 1995 et 2003 de 5,7 % . Les montants des aides respectent les recommandations et prescriptions fédérales. L'augmentation de ce poste est une conséquence des problèmes socio-économiques liés à la croissance du chômage, à l'émergence des « working poor's » et à la baisse du pouvoir d'achat des ménages.
- Les subventions aux hôpitaux et EMS ont augmenté de 3,9 % dans la même période, signe d'une augmentation de la population âgée. Les dépenses de santé ont cependant progressé moins vite dans le canton qu'au niveau suisse.
- Le poste « charge de personnel » représentait 36,3 % des charges totales de l'Etat en 1995 et 33,2 % en 2003.
- Les comptes 2003 ont montré une maîtrise des charges, qui sont même légèrement en dessous du budget.

### Concernant les recettes :

La part cumulée due aux impôts et aux revenus du patrimoine a diminué entre 1995 et 2003. De 61,4 % en 1995, elle est de 55 % en 2003. Le ralentissement de la croissance des recettes trouve ses sources dans divers facteurs, dont :

- Baisse du coefficient cantonal d'imposition en 1989 et 1990, pas compensées par la hausse de 1993.
- Introduction du coefficient familial, qui favorise grandement les familles à haut revenu.
- Défisicalisation de l'épargne dès 1995.

Ces allègements fiscaux ont entraîné entre 1987 et 1997 une perte cumulée pour l'Etat de 2,5 milliards. L'érosion fiscale se fait par paliers, conséquence aussi des crises économiques successives dès 1990, puis entre 2000 et 2003.

Ces analyses sont révélatrices d'une réalité socio-économique et politique complexe. Le canton est en pleine « révolution » économique : sous la pression de la mondialisation, l'agriculture subit des mutations profondes, son revenu diminue dangereusement ; le secteur secondaire perd des plumes par fermeture d'entreprises et délocalisation ; des chômeurs, des travailleurs sont contraints d'effectuer une reconversion professionnelle douloureuse. Les entreprises se désengagent de leur responsabilité sociale. Les écarts entre la population aisée et les familles à revenus modeste et moyen se creusent; le nombre des « working poor's » augmente, celui des millionnaires aussi !

Dans ce contexte, le rôle régulateur de l'Etat est primordial pour assurer la cohésion sociale par la mise à disposition de toute la population des prestations de base dans la santé, l'éducation, la formation, la réinsertion professionnelle et sociale, la santé, la mobilité, la sécurité,...

Après une succession de plans d'économies, après des coupes de 200 millions en 2005 dans les différents secteurs d'activités de l'Etat, le gouvernement et la majorité du Grand Conseil

demandent enfin un effort supplémentaire aux contribuables les plus aisés, à hauteur de 45 millions.

**Ces augmentations d'impôts concernent :**

- Les propriétaires qui vendent un immeuble peu après l'avoir acquise. Le propriétaire qui a habité sa maison de nombreuses années n'est pas touché par la modification.
- Les contribuables fortunés : leur impôt sur la fortune est majoré de 5% ; c'est 213.- fr supplémentaire par an pour une fortune de 1 million ! 64 % de la population n'est pas touchée.
- Les riches résidents étrangers sans activité lucrative.
- Les gros épargnants. Deux contribuables sur trois ne sont pas concernés, d'autres le sont pour des sommes modestes : un couple avec deux enfants et un compte d'épargne de 100'000 francs payera 30 francs supplémentaires par an.

Les Vaudois ne croulent pas exagérément sous les impôts : en comparaison suisse, 17 cantons ont une charge fiscale « revenu + fortune » supérieure à celle de notre canton, dont Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne. Ne cédon pas aux sirènes du « moins d'impôts », car la conséquence en serait le démantèlement de l'Etat social, et le règne du chacun pour soi. Acceptons ces quatre impôts raisonnables et bien ciblés, pour permettre à l'Etat de redresser ses finances et d'accomplir ses missions au service de tous. La cohésion sociale est un bien précieux dont nous sommes tous responsables.

Josiane Aubert, députée, présidente du parti socialiste vaudois.